

FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITE

Fonds de dotation déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011
et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011
Siège social : 64 avenue Parmentier – 75011 PARIS

N° SIRET: 752 109 769 00014

contact@transmissionfraternite.org

Site internet : <http://www.transmissionfraternite.org/>

RAPPORT ANNUEL 2014

Rappel

L'association Les petits frères des Pauvres reçoit ponctuellement des libéralités dont elle refuse d'utiliser le bénéfice à son profit pour des raisons éthiques tenant au lien qui l'unit au donateur ou testateur.

Afin de ne pas se mettre dans un rapport mercantile ou de dépendance avec la personne accompagnée, de ne pas dénaturer la relation d'amitié avec elle, ni prêter le flanc à la critique qui pourrait laisser supposer, par exemple, que l'association s'occupe des personnes âgées pour leur argent, les petits frères des Pauvres ont été amenés, conformément à leurs propres principes déontologiques, à refuser par le passé un certain nombre de libéralités.

Cependant, dans le respect de la mémoire et des intentions des testateurs, l'association a souhaité que ces fonds puissent être utilisés par d'autres organismes partageant ses valeurs et agissant dans le prolongement de sa propre mission.

C'est pourquoi l'association Les petits frères des Pauvres a décidé, par délibération de son conseil d'administration du 10 avril 2010 (puis du 28 mai 2011 sur les modalités), de créer un fonds de dotation indépendant destiné à recueillir les biens matériels que l'association ne souhaitait pas accepter pour elle-même.

Le Fonds transmission et Fraternité a ainsi été déclaré à la préfecture de Paris sous le n°292 le 25 octobre 2011 et publié au Journal officiel du 19 novembre 2011.

ACTIVITES 2014

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois :

- 16 janvier 2014
- 21 mars 2014
- 23 mai 2014
- 3 juillet 2014
- 17 octobre 2014
- 16 décembre 2014

ACTIVITÉS LIÉES À LA DISTRIBUTION DE FONDS

Au cours de l'année 2014, ce sont 49 dossiers déposés par les associations (y compris les 5 dossiers arrivés très tardivement en 2013 et qui ont été présentés au Conseil du 16 janvier 2014) qui ont été examinés par le Conseil d'administration du fonds Transmission et Fraternité.

Ces 49 projets émanaient de 41 associations, l'association Unis-Cité Rhône-Alpes ayant déposé 8 dossiers menés par ses antennes à travers la région.

Cinq dossiers, déposés par quatre associations n'ont pu être examinés : ils étaient soit incomplets, soit complets mais étaient arrivés très peu de temps avant le dernier Conseil de l'année.

Ils seront traités en 2015.

Quatorze associations ont vu leur dossier refusé, annulé ou bien encore transféré à la Fondation des petits Frères des Pauvres.

En ce qui concerne ce dernier cas, une meilleure organisation du travail a permis, dès le mois de juin, de transférer à la Fondation les demandes dans lesquelles l'action impliquait d'une manière ou d'une autre les petits frères des Pauvres, soit que ceux-ci aient participé à la création de l'association, soit que les porteurs de projet aient un lien actif avec eux.

En effet, la Fondation est en capacité d'apporter son soutien aux actions menées par l'Association les petits frères des Pauvres, notamment en matière de logement et d'hébergement, également à d'autres organismes œuvrant au bénéfice de personnes âgées ou en très grande précarité, le plus souvent partenaires des petits frères des Pauvres sur le terrain, enfin à des actions innovantes et au financement d'études dans le domaine du vieillissement, de la pauvreté ou de l'isolement. Tous sujets que le Fonds Transmission et Fraternité n'a pas retenu.

Enfin, 29 projets, portés par 22 associations, ont été retenus et financés pour un total de 627 465 € d'engagements.

Au 31/12/2014	Nombre d'associations	Nombre de projets	Remarques
En attente	4	5	
Refus	9	9	1 transféré après Conseil 1 arrivé en 2013
Annulé/transféré avant Conseil	6	6	
Retenus	22	29	4 arrivés en 2013
Total	41	49	

Les tableaux détaillés sont présentés dans les pages suivantes.

Tous les dossiers ont été soumis via le site Internet dont dispose le Fonds (www.transmissionfraternite.org).

Pour tout projet présenté, il est exigé une attestation d'éligibilité au mécénat témoignant du fait que l'association répond ainsi aux critères d'éligibilité aux dons ouvrant droits à une réduction d'impôts, au sens des articles 200-1, g 2° et 238 bis-1, g 2° du Code Général des Impôts.

À chaque fois que faire se pouvait, les associations demandeuses ont été rencontrées dans leurs locaux pour discuter de leurs activités et projets par un ou deux membres du Conseil d'administration ; à défaut, des entretiens téléphoniques avec leur président et/ou le directeur, responsable du projet ont été réalisés.

Une fois la décision prise par le Conseil, celle-ci a été formalisée par un courrier, accompagné, pour les accords, d'une convention précisant toutes les modalités (montants, tranches, conditions, etc.) de l'aide apportée et les engagements des deux parties. Aucun fonds n'a été versé sans que cette convention soit signée.

De plus, la subvention est assez souvent morcelée en plusieurs tranches de versement, sur l'exercice ou le(s) suivant(s), et versée sous conditions ou production de documents complémentaires (factures, comptes, rapport d'activité, procès-verbal d'assemblée générale, etc.)

Liste des associations ayant obtenu un accord de financement en 2014

Association	Projet	Ville	Date du CA	Subvention accordée
Jaccede.com	2013/50	Paris	16/01/2014	20 000,00
Le Recycle-Vie	2013/53	Thorigny-sur-Marne	16/01/2014	20 000,00
Solidarité Jean Merlin	2013/54	Paris	16/01/2014	10 000,00
Savoirs pour réussir Paris	2013/56	Paris	16/01/2014	30 000,00
Association Vivre Ensemble Chez Nous	2014/01	Graulhet	21/03/2014	15 000,00
La Porte Ouverte - Paris	2014/03	Paris	21/03/2014	30 000,00
Réseau-Lucioles	2014/06	Lyon	21/03/2014	48 000,00
FAM APRES	2014/07	Le Puy en Velay	21/03/2014	7 700,00
Unis Cité Rhône-Alpes	2014/09	Lyon	21/03/2014	3 950,00
Œuvre Falret	2014/08	Paris	23/05/2014	10 000,00
Neptune	2014/10	Montreuil	23/05/2014	60 000,00
Les Blouses Roses	2014/12	Paris	17/10/2014	77 000,00
Gefluc Marseille	2014/15	Marseille	17/10/2014	25 000,00
Compagnie Alouette/ACM Ballet Theatre	2014/17	Paris	17/10/2014	20 000,00
Association La Forêt	2014/18	Paris	17/10/2014	30 000,00
Solidarité Enfants Sida	2014/25	Marseille	17/10/2014	80 000,00

Association	Projet	Ville	Date du CA	Subvention accordée
Zanzan Films	2014/27	Bruz	17/10/2014	6 000,00
Association des Femmes Africaines de Sarcelles et des Environs	2014/22	Sarcelles	16/12/2014	20 000,00
Surya - Yoga sur chaise	2014/23	Laval d'Aix	16/12/2014	13 245,00
Maisons d'Accueil l'Îlot	2014/26	Paris	16/12/2014	25 000,00
Centre Hospitalier de Bligny	2014/28	Paris	16/12/2014	20 000,00
Union Nationale des Associations France Alzheimer et Maladies Apparentées	2014/30	Paris	16/12/2014	11 250,00
Unis Cité Rhône-Alpes	2014/32	Lyon	16/12/2014	2 124,00
Unis Cité Rhône-Alpes	2014/33	Lyon	16/12/2014	2 711,00
Unis Cité Rhône-Alpes	2014/34	Lyon	16/12/2014	6 600,00
Unis Cité Rhône-Alpes	2014/35	Lyon	16/12/2014	3 996,00
Unis Cité Rhône-Alpes	2014/38	Lyon	16/12/2014	5 889,00
Unis Cité Rhône-Alpes	2014/39	Lyon	16/12/2014	4 000,00
Unis Cité Rhône-Alpes	2014/42	Lyon	16/12/2014	20 000,00
				627 465,00

Pour tous ces projets retenus en 2014, le Fonds a été en mesure de verser pendant l'exercice courant un montant total de 350 650 €.

Les soldes restants (pour un total de 276 815 €) seront versés selon le calendrier établi par convention dans chaque dossier et au fur et à mesure de l'arrivée des documents justificatifs demandés.

Pour les projets retenus en 2011, 2012 et 2013 (voir les rapports d'activités précédents), le Fonds a tenu ses engagements pour un montant de **412 400 €**, ce qui porte le total des paiements effectués en 2014 à **763 050 €**.

Liste des associations dont les dossiers ont été refusés en 2014

Association	Projet	Ville	Date du CA	Raison du refus
L'Élan Retrouvé	2013/55	Paris	16/01/2014	Ne correspond pas aux orientations retenues pour l'année 2014
Association Proximité	2014/02	Saint-Denis	16/01/2014	Ne correspond pas aux orientations retenues pour l'année 2014
Lazare	2014/05	Paris	21/03/2014	Ne correspond pas aux orientations retenues pour l'année 2014
La Ferme Paradis	2014/13	Lépaud	03/07/2014	Ne correspond pas aux orientations retenues pour l'année 2014
URIOPSS PACA CORSE	2014/14	Marseille	17/10/2014	Les petits frères des Pauvres font partie du collectif qui pilote l'action. En conséquence, les membres du Conseil d'administration ont décidé de refuser le dossier et de le transférer à la Fondation des petits frères des Pauvres.
Ateliers Sans Frontières	2014/19	Bonneuil-sur-Marne	17/10/2014	Ne correspond pas aux orientations retenues pour l'année 2014
Association pour le Droit à l'Initiative Économique	2014/21	Lille	17/10/2014	Ne correspond pas aux orientations retenues pour l'année 2014
Les Amis des Éditions de l'Atelier	2014/29	Ivry sur Seine	17/10/2014	L'aspect de la transmission des savoir-faire a semblé trop peu travaillé et, au sens du CA, devrait être porté par une autre association, plus proche du terrain
Les béquilles du cognitif	2014/41	Paris	16/12/2014	L'association n'a pas été en mesure de présenter de rescrit fiscal - De plus, le Fonds ne soutient pas le financement d'études fondamentales ou appliquées dans le domaine du vieillissement, de la pauvreté ou de l'isolement.

Liste des associations dont les dossiers ont été annulés en 2014

Association	Projet	Ville	Motifs
Association des résidents et du personnel de la maison de retraite de Brûlon	2014/04	Brûlon	dossier non finalisé 9 mois après son ouverture
Association des Femmes Africaines de Sarcelles et des Environs	2014/11	Sarcelles	dossier créé en double par l'association
La Tresse	2014/16	Saint Médard de Mussidan	refus immédiat car non éligible au régime du mécénat (non reconnu au sens fiscal du terme).
Génération et Cultures	2014/24	Lille	transféré à la fondation des petits frères des Pauvres
Collectif les morts de la rue	2014/36	Paris	transféré à la fondation des petits frères des Pauvres
Solidarité Jean Merlin	2014/40	Paris	transféré à la fondation des petits frères des Pauvres

RESSOURCES

En 2014, l'Association des petits frères des Pauvres a abondé les ressources du Fonds Transmission et Fraternité pour un montant total de 506 981,18 €.

Parmi ces dons, plusieurs étaient associés à des affectations particulières pour un montant total de **112 443.06 €**.

Affectation	Montant
Rhône Alpes	1 969,57
Secteur de Lille	6 520,47
Secteur de Lyon	68 544,00
Secteur de Nantes	18 715,90
Tours et sa région	16 693,12
Total	112 443,06

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

Le dernier Conseil de l'année a permis de confirmer les orientations du Fonds pour 2015, en rappelant que le Fonds se concentrait pour le moment sur des projets se déroulant exclusivement en France, et ne financerait pas d'études fondamentales ou appliquées dans le domaine du vieillissement, de la pauvreté ou de l'isolement.

Le Conseil a également décidé de réaliser en 2015 :

- un bilan statistique sur les +/- 130 projets soumis au Fonds depuis sa création (+/- 90 retenus),
- une évaluation qualitative d'une trentaine de projets soutenus (et totalement payés)

Le site <http://www.transmissionfraternite.org/> ouvert en juin 2012 fonctionne bien.

Il permet d'assurer la plus grande transparence sur les activités du fonds.

Les associations y trouvent toutes les informations utiles et y déposent leurs demandes de subvention en ligne.

En 2014, plus de 8000 visites y ont été effectuées (plus de 5600 visiteurs différents). 71 comptes utilisateurs ont été ouverts tout au long de l'année.

Ce site comporte également un extranet réservé aux administrateurs et personnes ressource, et un outil de gestion intégré, permettant de gérer le suivi des dossiers.

VALORISATION HORAIRE DU BÉNÉVOLAT

Thèmes	Secrétaire	Président	Trésorier	Conseillers	<i>Total 2014 (heures)</i>
Administration – Secrétariat général - Administration du site	71	0	12	2	85
Conseils d'administration * (préparation, tenue, suivi des décisions)	50	24	18	7	99
Dossiers (examens, visites *, conventions, suivi des subventions et paiements)	78	30	12	51	171
Site (préparation, mise en place, contrôles de garantie)	11	0	0	0	11
Total	210	54	42	60	366

** Non compris les temps de déplacement*

Fin 2014, une nouvelle conseillère bénévole, Madame Sylvie Guichard, ex-Directrice des missions sociales de la Fondation Abbé Pierre, et retraitée depuis septembre 2013, nous a rejoints. Elle s'intéressera particulièrement à l'examen des dossiers et contribuera au bilan-évaluation que nous allons réaliser en 2015.

LES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est venu altérer les commentaires du rapport depuis la clôture de l'exercice et jusqu'à ce jour.

ELÉMENTS FINANCIERS 2014

Le compte de résultat fait apparaître un montant de produits d'exploitation s'élevant à 657.000 € et correspondant à la quote-part de la dotation consommable virée au compte de résultat.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 782.304 € et elles correspondent aux subventions versées courant l'exercice 2014 pour 763.050 € et les autres achats et charges externes pour 19 254 €.

Les revenus financiers constatés en 2014 sont à hauteur de 10 317 € net d'impôts et couvrent une partie des frais de fonctionnement.

Le résultat 2014 du Fonds de dotation Transmission et Fraternité correspond à un excédent d'un montant de 9.103 €.

Le total du bilan au 31/12/2014 s'élève à 1.402.835 € et il se compose :

A l'actif :

Les instruments financiers dont dispose le fonds de dotation s'élèvent à 600 000 €

Les disponibilités sont de l'ordre de 802 835 €.

Au passif :

La dotation consommable pour 721.763 €

Le report à nouveau créditeur pour 21.908 €

Fonds dédiés pour 639 179 €. Il s'agit des dons fléchés reçus et non consommés sur l'exercice :

- Rhône Alpes : 550 687,40 €
- Nantes : 65 277,73 €
- Tours : 16 693,12 €
- Lille : 6 520,47 €

Les dettes pour 10.883 €, dont 8 786 € de dettes fournisseurs et comptes rattachés

Telle est, en résumé, l'activité du Fonds de dotation Transmission et Fraternité pour l'exercice couvrant la période du 1^o janvier 2014 au 31 décembre 2014.

ARRÊTÉ ET APPROBATION DES COMPTES 2014

Les comptes 2014 font apparaître un résultat excédentaire de 9.103 €.

Après rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2014, le Conseil d'administration approuve les comptes en l'état, et décide d'affecter le résultat de l'exercice, d'un montant de 9.103 €, au compte de report à nouveau, dont le solde s'élèvera après cette affectation à 31 011 €.